

Six-Fours, le 3 avril 2025



Chez Mr Michel LABE  
452, rue des Micocouliers  
La Milhière 1  
83110 Sanary sur Mer  
☎ 04 94 74 52 94  
📱 06 70 62 15 16

## Compte-rendu de la 54<sup>e</sup> assemblée générale de la section Ouest-Var de l'Association des officiers mariners de Toulon

La 54<sup>e</sup> séance de l'Assemblée générale de la section Ouest-Var de l'Association des officiers mariners de Toulon s'est déroulée le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 au Centre-Azur de Sanary-sur-Mer, en présence de :

- ✓ **Monsieur Frédéric BOCCALETTI**, député du Var
- ✓ **Monsieur Christian LOMBARDO** président de la FNOM et de l'AOM de Toulon
- ✓ **Monsieur le maître-principal Michel BASSET**, président des officiers mariners de l'état-major d'ALFAN
- ✓ **Madame la maître-principal Sandra CARBONNEL**, présidente des officiers mariners du Pôle Ecoles Méditerranée
- ✓ **Monsieur Michel BLATY**, Président départemental de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

*Invité :*

- ✓ **Professeur Philippe HENO**, Médecin cardiologue à Sanary et Toulon.

### 1. Mot du Président

**Michel LABÉ**, président de la section Ouest-Var a ouvert la séance de cette 54<sup>ème</sup> assemblée générale à 09h10. Il a en préambule remercié chaleureusement tous les participants pour leur présence.

Avant de débiter cette séance, il a fait observer une minute de silence pour honorer la mémoire des adhérents de la section décédés au cours de l'année 2024 :

- ✓ Major Miasm Christian VAILLANT

- ✓ Premier-Maître Mekan Edouard BASLE
- ✓ Second-Maître Maneu Roland BILBEAU
- ✓ Premier-Maître Trans Michel BOURGOIN
- ✓ Major Fusco Robert Louis DOLLO
- ✓ Premier-Maître Tailleur René DRAY
- ✓ Premier-Maître Mekan Claude PAGEZE
- ✓ Maître-Principal Pilav Marc SERVANT
- ✓ Maître-Principal Fusco Raymond LE BRIGANT,

sans oublier les camarades de la marine, de l'armée de l'air et de l'espace, de l'armée de terre, des pompiers, de la gendarmerie et de la police, disparus dans l'exercice de leurs missions en OPEX ou sur le territoire métropolitain.

## **2. Composition du Conseil d'Administration (Michel LABÉ)**

**Michel LABÉ**, président,

**Claude BRZYMYSZKIEWICZ**, vice-président, chargé de la communication,

**Andrée LECACHEUR**, secrétaire,

**Jean-Marc CHATREAU**, secrétaire adjoint et représentant du secteur de La Seyne et de Saint-Mandrier, mais également président de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM), section La Seyne et Saint-Mandrier

Ce dernier indique que la SNEMM La Seyne - Saint-Mandrier fêtera le 9 mars prochain son centenaire,

**Emile PERESSE**, trésorier,

**Eric RICHY**, trésorier adjoint et représentant du secteur du Beausset, d'Ollioules et de ses environs.

Membres :

**Patrice LEFORT** représentant du secteur de Sanary, Saint-Cyr et Bandol, en charge des festivités de la section,

**Claudette MADEC** représentante du secteur de Six-Fours.

Porte-drapeau :

**Emile PERESSE.**

Vérificateurs aux comptes :

**Henri NAVARRE et Christoph DAVRIL.**

## **3. Démission du tiers sortant (Michel LABÉ)**

Conformément à l'Article 14 du règlement intérieur de l'AOM de Toulon

« Le bureau et les responsables de commissions sont nommés pour trois (3) ans en assemblée générale.

*Ses membres sont renouvelables en assemblée générale par 1/3 tous les ans. ».*

Cette année, le tiers sortant de la section Ouest-Var se résume à **3** personnes en fin de mandat et qui se représentent :

- ✓ **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**
- ✓ **Jean-Marc CHATREAU**
- ✓ **Eric RICHY.**

Le **Président** a demandé si d'autres personnes souhaitaient se présenter pour une nomination au conseil d'administration de la section.

Sans autre candidat et conformément aux statuts, le **Président** demande à chaque adhérent présent de se prononcer sur la réélection de messieurs **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**, **Jean-Marc CHATREAUX** et **Eric RICHY**.

**Claude BRZYMYSZKIEWICZ, Jean-Marc CHATREAUX et Eric RICHY ont été réélus à l'unanimité.**

Réunions du conseil d'administration :

Toujours sans local officiel, les conseils d'administration de la section se déroulent soit chez **Claudette MADEC**, soit chez **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**, que le **Président** remercie chaleureusement pour leur accueil.

Pour 2024, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois :  
les 13 janvier, 23 mars, 25 mai, 21 septembre et le 30 novembre.

En prévision pour **2025**, le conseil d'administration se réunira également 5 fois :

- ✓ le 25 janvier au Centre-Azur (CA restreint),
- ✓ le 29 mars chez **Claudette MADEC**,
- ✓ le 10 mai chez **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**,
- ✓ le 13 septembre chez **Claudette MADEC**,
- ✓ et le 29 novembre chez **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**.

**4. Intervention de Monsieur Frédéric BOCCALETTI, député du Var**

Monsieur **BOCCALETTI** a remercié le **Président** pour son invitation. Il a rappelé que dès son élection il a travaillé sur le dossier du préjudice anxiété sur l'amiante. Depuis, il y a un certain nombre d'avancées comme la simplification des dossiers avec désormais des indemnités plus importantes. Il a également rappelé le travail en cours de la commission de l'Assemblée Nationale sur les essais nucléaires et leurs conséquences et a également évoqué la dernière audition à laquelle ont participé le président de la FNOM et son conseiller spécial. Dans l'avenir il conviendra très certainement de s'interroger sur le préjudice anxiété sur le nucléaire. Monsieur **BOCCALETTI** fait part de son soutien total pour faire avancer ces deux dossiers majeurs.

Concernant le manque de bénévoles dans les associations, monsieur **BOCCALETTI** s'est penché sur la question, mais pour l'instant n'a pas vraiment trouvé de solution à cette problématique. En qualité de corapporteur au sein de la commission de la Défense nationale d'une mission sur le rétablissement du service national, ce qui n'est pas envisageable au format tel que nous l'avons connu par le passé, notamment pour nos armées en termes d'encadrement et d'infrastructure. L'idée serait de s'orienter vers un nouveau service national obligatoire, républicain et laïque, sur quelques jours par an, avec une partie civile et militaire, avec un label encadré par trois ministères, celui de la jeunesse, celui des armées et celui des sports, avec idée sous-jacente le recrutement de jeunes bénévoles pour certaines associations parfois vieillissantes.

**Christian LOMBARDO**, a interpellé monsieur **BOCCALETTI** sur l'abattement de 10 % des frais professionnels pour les retraités, et d'évoquer le fait que les personnes qui donnent de leur temps dans le bénévolat, leurs heures soient déclarées « professionnelles » ce qui permettrait de recruter plus facilement des bénévoles pour les associations.

Monsieur **BOCCALETTI** lui a répondu que sur le terme il conviendrait de créer un abattement spécifique pour les retraités ou proposer une exonération fiscale à hauteur de 500 € par an pour l'ensemble des personnes qui s'engagent dans les associations, proposition qui est malheureusement régulièrement rejetée.

## **5. Rapport moral (Michel LABÉ)**

Pour les adhérents qui ont rejoint la section en cours d'année, le Président, **Michel LABÉ**, a rappelé que l'association ne vit uniquement que grâce à ses cotisations, et ne perçoit aucune subvention, gage de son indépendance.

Chaque adhérent peut profiter de sa visite aux permanences de l'association de Toulon (14 rue de Chabannes, tous les matins en semaine de 08h30 à 11h30), et du Beausset (le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois à la Maison du combattant), ainsi qu'auprès des représentants de secteur de la section, pour régulariser leur cotisation. A l'issue de cette assemblée générale, pour ceux qui le souhaitent, il leur été possible de régler directement à la secrétaire de la section leur cotisation. Pour toute cotisation impayée en temps voulu (fin mars), la suspension du journal est automatique.

Pour son règlement, il convient de privilégier le prélèvement automatique (révocable à tout moment) qui évite tout oubli, mais aussi qui permet une gestion plus économique de l'activité de l'association de Toulon.

Pour information, tout adhérent à l'association rattaché à Toulon, mais domicilié dans le périmètre géographique de la section, peut en demander son transfert, afin de profiter des festivités qu'elle organise.

Chaque adhérent est engagé à faire connaître  **systématiquement**  et  **rapidement**  ses changements de coordonnées, ceci pour nous éviter des recherches qui sont souvent fastidieuses et parfois infructueuses.

Il appartient à chaque adhérent de se mobiliser pour faire connaître l'existence de la section, ses activités et susciter de nouvelles adhésions surtout parmi les plus jeunes.

### ***Effectif de la section***

La section Ouest-Var compte :

**284** adhérents dont **223** retraités, **35** veuves, **5** actifs, **18** sympathisants, **1** couple.

**4** adhérents sont suspendus et ne reçoivent plus le journal « L'Officier Marinier ».

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

## **6. Rapport d'activité (Michel LABÉ)**

Le conseil d'administration de la section continue à œuvrer pour maintenir ses activités.

Les prévisions 2025 seront définies selon les invitations aux cérémonies et autres événements.

### ***6.1. Sorties du drapeau***

En **2024** le drapeau de la section est sorti 13 fois pour assister :

- ✓ **Vendredi 26 janvier** : Cérémonie à ALFAN à 08h30 (Remises décorations et Témoignages de satisfaction)
- ✓ **Samedi 16 mars** : Présentation aux Drapeaux Ecole de maistrance au PEM
- ✓ **Samedi 6 avril** : Hommage aux Marins morts lors du naufrage du Torpilleur 102 au cimetière n°1, à 11h00, à Six-Fours-les-Plages
- ✓ **Mercredi 17 avril** : Cérémonie à ALFAN à 08h30 (Remises décorations et Témoignages de satisfaction)
- ✓ **Samedi 15 juin** : Cérémonie de remise de diplômes à la PMM Le Seyne-sur-mer à 10h00 au parc Braudel
- ✓ **Mardi 18 juin** : Cérémonie Appel du 18 juin à ALFAN à 08h30 (Remises décorations et Témoignages de satisfaction)
- ✓ **Dimanche 14 juillet** : Cérémonie du 14 juillet à 10h15 à Six-Fours-les-Plages

- ✓ **Jeudi 5 septembre** : Fête de la marine – commémoration Chesapeake à 09h00 – Base navale de Toulon Milhaud 6
- ✓ **Vendredi 27 septembre** : Cérémonie à ALFAN à 08h30 (Remises décorations et Témoignages de satisfaction)
- ✓ **Mercredi 16 octobre** : Cérémonie hommage à **Samuel Paty** et **Dominique Bernard** au Jardin du souvenir à 10h30 – Six-Fours-les-Plages
- ✓ **Vendredi 1er novembre** : Cérémonie du Souvenir Français au cimetière de La Seyne-sur-mer à 11h00
- ✓ **Samedi 16 novembre 2024** : Cérémonie présentation Fanion PMM la Seyne-sur-mer à 11h00 au parc de la navale.
- ✓ **Vendredi 22 novembre** : Cérémonie à ALFAN à 08h15 (Remises de décorations et Témoignages de satisfaction).

## **6.2. Activités de la section (Claude BRZYMYSZKIEWICZ)**

En 2024, 2 repas ont été organisés.

Le traditionnel repas de printemps s'est déroulé le samedi 8 juin au restaurant « L'Hacienda » à La Seyne, et celui d'automne le samedi 12 octobre au restaurant « Le Rendez-vous » à Six-Fours avec une tombola.

### **6.2.1. Forum des associations**

La section était présente le 7 septembre 2024 au Forum des associations de La Seyne. Il y a eu 13 contacts.

### **6.2.2. Prévisions 2025**

Un repas de printemps est programmé pour le samedi 17 mai prochain au restaurant « l'Hacienda » à La Seyne. Il est envisagé d'organiser soit une tombola, un concours de pétanque ou une animation musicale. Le repas d'automne se tiendra le samedi 18 octobre au restaurant « Le Mont Salva » à Six-Fours.

**Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.**

## **7. Rapport financier (Emile PERESSE)**

### **7.1. Présentation du bilan financier**

Au **1<sup>er</sup> janvier 2024** le solde sur le compte Crédit Mutuel et en caisse était de **3 029,35 €**.

Finances de la section pour **l'année 2024** :

- Recettes : **7 544,12 €**
- Dépenses : **7 472,12 €**.

**Au 31 décembre 2024, un solde positif était enregistré en trésorerie de 3 101,35 €.**

Cette somme se répartie de la façon suivante :

- \* Compte chèques : **1 374,26 €**
- \* Livret bleu : **1 566,41 €**
- \* Espèces : **160,68 €**.

### **7.2. Cotisations**

Les cotisations annuelles ont augmenté de **1 €** pour 2025 à savoir :

- ✓ **29 €** pour les adhérents et les sympathisants,
- ✓ **14 €** pour les veuves/veufs d'adhérent(e)s,

✓ 50 € pour les couples de marins.

Sur ces 29 €, 19 € sont versés à la FNOM, 4.50 € à l'association et 5.50 € reviennent à la section.

Afin de communiquer plus facilement et de réduire les frais de communication (photocopies, lettres, timbres...), il est demandé à chaque adhérent de privilégier une adresse mail.

### **7.3. Contrôle des comptes**

La commission de vérification des comptes s'est réunie ce 4 janvier 2025 chez **Claudette MADEC**, en présence du Président **Michel LABÉ**, du Vice-président **Claude BRZYMYSZKIEWICZ**, du Trésorier **Emile PERESSE**, ainsi que des vérificateurs aux comptes **Henri NAVARRE** et **Christoph DAVRIL**.

### **7.3. Lecture du procès-verbal du contrôle des comptes**

**Henri NAVARRE** a fait lecture de ce procès-verbal.

**Henri NAVARRE** demande à l'assemblée générale de voter le quitus au trésorier pour l'exercice 2024 de la section, arrêté au 31 décembre 2024.

**Le rapport financier 2024 est approuvé à l'unanimité.**

**Le quitus est donné au Président et au Trésorier.**

Le Président, **Michel LABÉ**, avant de conclure cette première partie de l'assemblée générale, souligne que tous les dossiers en cours et ceux qui ont un caractère permanent continueront bien évidemment à être suivis.

## **8. Avancement de certains dossiers**

### **8.1. Maladies professionnelles**

**Claude EUSOGE**, responsable de la commission des maladies professionnelles à l'AOM de Toulon, a présenté **Jean-François SASSALLE** qui désormais le seconde pour l'amiante au sein de l'association, ce qui permet d'assurer désormais deux permanences par semaine une le mardi matin, l'autre le jeudi matin, et également adhérent à la section Ouest-Var. Il convient de souligner que **Jean-François SASSALLE** est adhérent à la section Ouest-Var.

Depuis 2016 à 2024, il y a eu 110 dossiers complexes où il fallait en outre trouver des témoignages. Mais depuis la condamnation du ministère de la Défense en 2022, les dossiers sont désormais simplifiés. Grâce à cette simplification, à peu près 200 dossiers ont été constitués en 2024. Le cap des 300 dossiers sera prochainement franchi.

Aujourd'hui sont traités entre 80 et 85 % de dossiers en transaction amiable.

L'association ne traite l'ensemble des dossiers qu'avec un seul avocat. Il fait l'interface entre le ministère des Armées et les tribunaux. La convention passée avec cet avocat permet la transaction amiable jusqu'à si besoin l'appel.

Il perdure encore la problématique des spécialités que le ministère n'a pas encore tout à fait pris en compte. A terme, il conviendra que toutes les spécialités soient prises en compte en fonction de leur degré d'exposition, et que l'indemnisation accordée tienne compte du temps retenu d'exposition. Actuellement les indemnisations peuvent aller de 3 000 à 13 500 €. Ce plafond ne sera pas dépassé. Le manque de barème défini reste une problématique.

**Claude EUSOGE** a rappelé que sur le site de l'AOM de Toulon chacun peut consulter le dossier complet à constituer et le tutoriel de présentation qui explique la démarche à suivre.

33 dossiers seront rejetés pour prescription quadriennale.

## **8.2. Accompagnement des veuves (Christian LOMBARDO)**

En l'absence de **Patric NOIROT**, référent de l'accompagnement des veuves à l'AOM de Toulon, **Christian LOMBARDO** rappelle que l'association et la FNOM accordent une attention toute particulière à l'accompagnement des veuves.

Ce souci permanent se traduit par différentes formes d'action. Après le décès d'une ou d'un adhérent, l'association accompagne le survivant dans les démarches administratives et les formalités diverses qu'il faut accomplir dans ce moment douloureux. Il est alors informé de ses droits. Des conseils lui sont proposés, mais également un soutien moral.

Pour tout renseignement, contacter **Patric NOIROT** au siège de l'AOM de Toulon, 14 rue de Chabannes, par téléphone au 04 94 93 48 51 les lundi et vendredi matin de 08h30 à 11h30, ou par mail [p.noirot@aomtoulon.com](mailto:p.noirot@aomtoulon.com).

-§-

Pour clore la 1<sup>ère</sup> partie de cette 54<sup>ème</sup> assemblée générale de la section, le Président, **Michel LABÉ** indique qu'avec les membres de son conseil d'administration, il continuera à suivre tous les dossiers en cours et ceux qui ont un caractère permanent.

Le soutien de chacun est toujours le bienvenu ne serait-ce qu'en prospectant parmi son entourage (famille, amis, voisins) pour le recrutement de nouveaux adhérents, qu'ils soient d'active ou retraités.

-§-

## **9. Intervention de Christian LOMBARDO Président de la FNOM et de l'AOM de Toulon**

**Christian LOMBARDO** a fait part de son grand plaisir d'être présent à cette assemblée générale. C'est pour lui un de ses moments privilégiés de sa fonction de président, car il peut ainsi être proche de ses adhérents.

Il a indiqué que la section Ouest-Var est entre de bonnes mains en la personne de son président, **Michel LABÉ** et de son équipe. Il en a profité également pour les mettre à l'honneur et les remercier pour leur travail et leur investissement.

### **9.1. Cotisations 2025**

Bien que conscient des difficultés de certains adhérents et face à l'inflation qui sévit, l'association a dû revoir le montant de sa cotisation annuelle inchangée depuis 2021.

A compter du 1er janvier 2025 et conformément à ce qui a été voté lors de l'assemblée générale du 30 mars 2024, la cotisation a augmenté de 1 €.

Cette augmentation est due au coût de l'impression du journal « L'Officier Marinier », au prix du papier, au prix de l'encre et à l'augmentation des tarifs postaux pour l'acheminement.

Ces différentes augmentations viennent compenser le prix de production du journal qui passe de 7 à 8 €.

### **9.2. Assemblée générale 2024**

L'assemblée générale de l'association a pu se dérouler le 30 mars 2024, comme les autres années, dans une ambiance de rencontre, de partage et de convivialité.

Les autorités civiles et militaires ont fait l'honneur de leur venue et de leur intervention, et de l'avis général les échanges ont été intéressants et instructifs.

### **9.3. Congrès de la FNOM**

Prévu en 2025, faute de moyen d'hébergement conséquent avec le retard dans l'ouverture de l'escale « Casabianca », il a fallu le reporter. Il se déroulera donc en 2027, sous le signe du centenaire de l'AOM de Toulon et du centenaire de la FNOM.

Lors des deux derniers congrès qui se sont déroulés à Brest et à Lorient, les adhérents s'étaient déplacés en nombre, **Christian LOMBARDO** compte sur tous les adhérents de l'association de Toulon, pour faire mieux. Il indique par ailleurs qu'il a rencontré récemment le responsable des infrastructures de l'IGESA, qui lui a annoncé que l'escale « Casabianca » ouvrira bien cette année en avril pour la partie hébergement et à l'été pour la partie restauration.

### **9.4. Pôle des retraités**

Toujours dans le contexte de la protection des adhérents et pour être plus forts, la FNOM travaille avec d'autres associations de retraités pour former le « Pôle des retraités de la fonction publique », comprenant :

ANR : Association Nationale de retraités de la Poste

FGR-FP : Fédération Générale des Retraités de le Fonction Publique

UNRP : Union Nationale des Retraités de la Police Nationale

UNSOR : Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite

UNPRG : Union Nationale des Personnels Retraités de la Gendarmerie.

Les principaux axes de travail sont toujours :

- ✓ la réforme des retraites
- ✓ la défiscalisation des cotisations mutuelles
- ✓ la réévaluation des retraites
- ✓ la perte d'autonomie.

### **9.5. Festivités**

L'assemblée générale 2025 de l'AOM de Toulon, se déroulera le samedi 22 mars au « Domaine des Gueules cassées » de La Valette.

Il y aura aussi une journée à Monaco avec visite du musée océanographique et visite de la vieille ville en petit train touristique le jeudi 5 juin.

Suivra une escapade de 4 jours à Tossa de Mar en Espagne du 6 au 9 octobre.

### **9.6. Instances locales et nationales**

L'AOM de Toulon et la FNOM siègent dans certaines instances locales et nationales en qualité de représentants des retraités :

- ✓ au comité social de la Base de Défense de Toulon, présidé par le contre-amiral **Marcellin CHARPY**, adjoint territorial,
- ✓ au conseil d'administration de la CNMSS. Elue par le Conseil Permanent des Retraités Militaires, c'est **Andrée LECACHEUR** qui y siège depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Pour conclure son intervention, **Christian LOMBARDO** a tenu à rappeler que le bureau de la section, le bureau de l'association et le bureau national de la fédération travaillent pour répondre au mieux aux attentes des adhérents, afin que perdure la devise de la FNOM :

**La solidarité et le travail de chacun au profit de tous.**

et d'ajouter :

**Pour conserver l'esprit d'équipage qui nous a animés toutes ces années. »**

***10. Intervention du Maître-principal Michel BASSET, président des officiers mariniers de l'état-major d'ALFAN***

Le Maître principal **Michel BASSET** a présenté la Force d'Action Navale.

L'état-major de la FAN, réparti en multiples division se compose de :  
450 militaires - 285 officiers mariniers et équipages - 165 officiers - 70 réservistes - 40 personnels civils.

Le personnel de la FAN est composé de :  
10 526 marins et civils - 113 équipages - 8 bases navale outre-mer et étranger.

La répartition géographique des bâtiments de la FAN est la suivante :  
43 à Brest - 26 à Toulon - 4 à Cherbourg - 22 Outre-mer.

***11. Intervention de la Maître Principal Sandra CARBONNEL, présidente des officiers-mariniers du Pôle Ecoles Méditerranée***

La Maître-principal **Sandra CARBONNEL** a à son actif 25 ans de marine avec une carrière atypique qu'elle a débuté avec la spécialité de mécanicien d'armes. Elle a par la suite été instructeur, conseiller pédagogique, puis ingénieur en développement de compétences. Elle est désormais formateur pratique à l'encadrement pour les maistranciers et pour les BS dans le cadre de l'exercice à l'autorité.

Son unité qui compte environ 800 militaires comprend entre 490 et 520 OM et OMS. En étant avec les jeunes officiers mariniers de l'école de maistrance elle est la recherche de projets qui pourraient motiver ses élèves, à vocation sportive ou associative.

***12. Intervention de monsieur Michel BLATY, Président départemental de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre***

**Michel BLATY** rappelle que les associations d'anciens combattants servent à défendre leurs droits, dont le droit à réparation et accessoirement à évoquer et à traiter leurs problèmes. Actuellement les anciens combattants sont de moins en moins nombreux, bien qu'il y ait de plus en plus d'associations. Il se crée chaque année une association problème liée aux OPEX. Pour faire évoluer le monde combattant, des motions sont régulièrement déposées, comme cette année que le droit à réparation soit inscrit dans la Constitution.

Le point PMI a évolué à savoir qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la valeur d'indice a été portée à 16,07 €, ce qui a pour conséquence l'augmentation de la retraite du combattant.

Pour rappel pour l'obtention de la carte du combattant, le temps de service sur les unités reconnues combattantes a été porté à 112 jours en 2024 au lieu de 120. Il est très important d'adhérer à une des nombreuses associations d'anciens combattants, principe que défend régulièrement **Michel BLATY**, et de conserver une association dans un village pour maintenir le devoir de mémoire, voir une obligation de mémoire. Pour les ressortissants de l'ONACVG, un budget est mis en place pour leur venir en aide. En 2024 la commission sociale du Var a attribué plus de 439 000 € d'aides sur près de 600 dossiers.

-§-

Le Président, **Michel LABÉ** a ensuite présenté le Professeur **Philippe HENO**, médecin cardiologue à Sanary et à Toulon, ancien médecin en chef de la marine nationale, et professeur

agrégé du Val-de-Grâce qui est intervenu sur le thème « Rester en forme à l'heure de la retraite et les règles d'or pour bien préserver son potentiel ».

Le professeur **HENO** a fait le constat qu'il est important de tenir compte de l'âge chronologique et de l'âge biologique ou physiologique de l'individu.

Il faut pratiquer une activité physique régulière, avec un bénéfice sur le corps, mais aussi le renforcement des fonctions cognitives, l'évacuation du stress, un renforcement de la confiance en soi, source de plaisir et de satisfaction.

Le manque d'activité physique est associé à au moins un risque multiplié par deux, d'avoir des problèmes cardiaques. Les personnes les plus actives, ont une réduction du risque d'environ 30 à 40 %.

Le professeur **HENO** a détaillé les activités physiques à pratiquer.

Bien s'alimenter, maintenir un lien social, bien dormir, sont les règles d'or pour rester en forme.

Et enfin, pour bien vieillir il est très important de faire des suivis médicaux réguliers, de prendre soin de soi, d'être optimiste, de s'adonner à de nouvelles activités, et enfin de rire et de s'amuser.

-§-

Avant de conclure cette 54<sup>ème</sup> assemblée générale de la section Ouest-Var un film sur la présentation des vœux du chef d'état-major de la Marine, l'amiral **Nicolas VAUJOUR**, a été projeté.

-§-

A l'issue, le Président **Michel LABÉ** a remercié tous les participants venus nombreux cette année à cette assemblée générale pour leur présence, ce qui reconforte les membres du conseil d'administration de la section dans leur action.

La séance a été levée à 11h45.

Le **Président** a invité chacun à participer au vin d'honneur.

Le Président  
Michel Labé



La Secrétaire  
Andrée Lecacheur

